

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-6-7-2

Séance du vendredi 23 mai 2008

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DES COMITES DE SUIVI MIS EN PLACE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES CULTURELS

La Commission Permanente du Conseil Général,

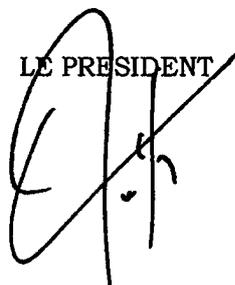
VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Propose de désigner le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, M. Guy DAESSLE, ainsi que son suppléant, Mme Brigitte KLINKERT au sein des comités de suivi mis en place dans le cadre des conventions avec les partenaires culturels dont la liste figure en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

..... voix contre

..... abstentions

Liste des partenaires culturels :

↳ **Au titre des Expressions Artistiques :**

- › L'Ensemble Instrumental "La Follia"
- › L'AREFAC – Mission Voix Alsace
- › La Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace
- › Les Tréteaux de Haute-Alsace
- › Pandora la Compagnie

↳ **Au titre des Institutions et Lieux de Diffusion :**

- › L'Agence Culturelle d'Alsace (ACA)
- › Les Dominicains de Haute-Alsace
- › Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)
- › L'Atelier du Rhin à Colmar
- › La Filature à Mulhouse
- › Le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch (CRAC)
- › L'Institut Européen des Arts Céramiques à Guebwiller (IEAC)
- › LE CREA à Kingersheim
- › La Passerelle à Rixheim
- › Le Théâtre La Coupole à Saint-Louis
- › Le Relais Culturel de Thann

↳ **Au titre du Développement Culturel des Territoires :**

- › La Ville de Mulhouse
- › La Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'Espace Culturel Grün à Cernay
- › La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

↳ **Au titre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques :**

Pour les conventions à intervenir avec :

- › les Villes de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis pour le fonctionnement des Conservatoires à rayonnement départemental et communal ;
- › les collectivités gestionnaires des futures écoles centres.